



ROUGE CONGO

ST062.10G

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 453/2010

Version 1 - Date de révision 01.10.2018

Date d'impression : 30.11.2018

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateurs de produit

| | |
|------------------|---|
| Nom du produit : | Rouge Congo |
| Code Produit : | ST062.10G |
| Numéro CAS : | 573-58-0 |
| N° Index : | 611-027-00-8 |
| Numéro REACH : | Pas de numéro d'enregistrement disponible pour cette substance car cette substance ou ses usages sont exempts d'enregistrement, le tonnage annuel ne nécessite pas d'enregistrement ou bien l'enregistrement est prévu pour une date ultérieure |

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

| | |
|----------------------------|--|
| Utilisations identifiées : | Substances chimiques de laboratoire Fabrication de substances |
|----------------------------|--|

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | |
|-----------|--|
| Société : | SORDALAB 15 Avenue des grenots 91150 ETAMPES Téléphone : +33 (0)1 69 92 26 72 Fax : +33 (0)1 69 92 26 74 Adresse e-mail : chimie@sordalab.com |
|-----------|--|

1.4 Numéro d'appel d'urgence

| | |
|------------------------------------|----------------------|
| Numéro d'Appel d'Urgence I.N.R.S.: | +33 (0)1 45 42 59 59 |
|------------------------------------|----------------------|

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Irritation oculaire (Catégorie 2), H319

Cancérogénicité (Catégorie 1B), H350

Toxicité pour la reproduction (Catégorie 2), H361d

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage en accord avec la réglementation (EC) No 1272/2008

Pictogramme



Mention d'avertissement

Danger

Mention de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H350 Peut provoquer le cancer.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Information supplémentaire sur les dangers (UE)

Réservé aux utilisateurs professionnels.

2.3 Autres dangers

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Synonymes : Rouge coton B
Rouge Congo 4B
Rouge direct 28

Formule : $C_{32}H_{22}N_6Na_2O_6S_2$

Poids moléculaire : 696,66 g/mol

N° CAS : 573-58-0

N° CE : 209-358-4

N° Index : 611-027-00-8

Composants dangereux selon Règlement (EC) No 1272/2008

| Composant | Classification | Concentration |
|---|--|---------------|
| Rouge Congo - Substance extrêmement préoccupante (SVHC), inscrite dans la liste des substances candidates, conformément au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) | | |
| N° CAS : 573-58-0 N° CE : 209-358-4 N° Index : 611-027-00-8 | Eye Irrit. 2; Carc. 1B; Repr. 2; H319, H350, H361d | ≤ 100% |

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation

En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

En cas d'ingestion

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir section 2.2) et/ou section 11

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes de carbone, Oxydes d'azote (NOx), Oxydes de soufre, Oxydes de sodium.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

5.4 Information supplémentaire

Donnée non disponible

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter la formation de poussière. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Éviter l'inhalation de la poussière.
Équipement de protection individuel, voir section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser et évacuer sans créer de poussière. Balayer et enlever à la pelle. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour l'élimination, voir section 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter la formation de poussières et d'aérosols. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Pour les précautions, voir section 2.2

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Classe de stockage : Matières dangereuses toxiques (catégorie 3) ou matières dangereuses provoquant des effets chroniques.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Hormis les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est prévue

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses, à la fin de la journée de travail et immédiatement après manipulation du produit.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. Utilisez un équipement de protection des yeux, testé et approuvé selon normes gouvernementales en vigueur, telles que NIOSH (US) ou EN 166(EU).

Protection de la peau

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée afin d'éviter que la peau entre en contact avec le produit (sans toucher la surface extérieure du gant). Jeter les gants contaminés après l'utilisation conformément aux lois en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Laver et Sécher les mains.

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

Protection du corps

Vêtements étanches. Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

Protection respiratoire

Quand l'évaluation des risques montre que le port d'appareils respiratoires est approprié, utiliser un masque facial total avec cartouche à particules type N100 (US) ou de type P3 (EN 143). Si le masque est le seul moyen de protection utiliser un appareil respiratoire autonome à écran facial total. Utiliser du matériel testé et approuvé par des normes telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|--|---------------------------------|
| a) Aspect | Forme: Poudre Couleur: Rouge |
| b) Odeur | Donnée non disponible |
| c) Seuil olfactif | Donnée non disponible |
| d) pH | 6,7 à 10 g/l à 20°C |
| e) Point de fusion/point de congélation | > 360°C |
| f) Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition | Donnée non disponible |
| g) Point d'éclair | Donnée non disponible |
| h) Taux d'évaporation | Donnée non disponible |
| i) Inflammabilité (solide, gaz) | Donnée non disponible |
| j) Limites supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité | |
| Supérieure: | Donnée non disponible |

| | |
|--|-------------------------|
| Inférieure: | Donnée non disponible |
| k) Pression de vapeur | Donnée non disponible |
| l) Densité de vapeur | Donnée non disponible |
| m) Densité relative | Donnée non disponible |
| n) Hydrosolubilité | 25 g/L à 20°C - soluble |
| o) Coefficient de partage: n-octanol/eau | Donnée non disponible |
| p) Température d'autoinflammabilité | Donnée non disponible |
| q) Température de décomposition | Donnée non disponible |
| r) Viscosité | Donnée non disponible |
| s) Propriétés explosives | Donnée non disponible |
| t) Propriétés comburantes | Donnée non disponible |

9.2 Autres informations concernant la sécurité

Solubilité dans d'autres solvants

Éthanol - insoluble
Éther - insoluble
Acétone - insoluble

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible

10.4 Conditions à éviter

Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Autres produits de décomposition - Donnée non disponible
En cas d'incendie : voir section 5

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

DL50 Oral(e) - Rat - 15200 mg/kg

LDLO Oral(e) - Humain - 143 mg/kg

Remarques: Vasculaire: Autres modifications

LDLO Intraveineux - Humain - 1,429 mg/kg

Remarques: Effet comportemental: Convulsions ou action sur le seuil de la crise d'épilepsie Poumons, Thorax ou Respiration: Dyspnée

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Donnée non disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Yeux - Lapin

Résultat: Irritation modérée des yeux (Test de Draize)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Donnée non disponible

Mutagenicité sur les cellules germinales

Test de Ames - S. typhimurium

Histidine réversion (Ames)

Rat - Foie - synthèse de l'ADN non-inventoriée

Cancérogénicité

IARC: Aucun composant de ce produit présent à des concentrations plus grandes que ou égales à 0,1% n'a été identifié comme cancérigène probable, possible ou reconnu pour l'homme par IARC.

Toxicité pour la reproduction

Risque de malformation congénitale du fœtus.

Toxicité pour la reproduction - Rat - femelle - Intrapéritonéal

Conséquences sur la fertilité: Mortalité du post-implant (ex. implants morts et/ou résorbés par le nombre total d'implants)

Toxicité pour la reproduction - Souris - femelle - Oral(e)

Conséquences sur la fertilité: Indice de fertilité féminine

Toxicité pour le développement - Rat - femelle - Intrapéritonéal

Malformations spécifiques du développement: Système nerveux central Malformations spécifiques du développement: Œil, oreille Malformations spécifiques du développement: Système urogénital

Toxicité pour le développement - Rat - femelle - Intrapéritonéal

Conséquences sur l'embryon ou le fœtus: Autres modifications de l'embryon

Toxicité pour le développement - Souris - femelle - Intrapéritonéal

Malformations spécifiques du développement: Système urogénital

Toxicité pour le développement - Souris - femelle - Oral(e)

Conséquences sur la paternité: Spermatogénèse (comme notamment l'appareil génétique, la morphologie du sperme, la mobilité et le nombre) Conséquences sur la paternité: Testicules, épидидyme, canal du sperme.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Donnée non disponible

Danger par aspiration

Donnée non disponible

Information supplémentaire

RTECS: QK1400000

A notre connaissance, les propriétés chimiques, physiques et toxicologiques n'ont pas été complètement étudiées.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Donnée non disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée. Dissoudre ou mélanger le produit avec un solvant combustible et brûler dans un incinérateur chimique équipé d'un système de postcombustion et d'épuration.

Emballages contaminés

Éliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR/RID: -

IMDG: -

IATA: -

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR/RID: Marchandise non dangereuse

IMDG: Not dangerous goods

IATA: Not dangerous goods

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID: -

IMDG: -

IATA: -

14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID: -

IMDG: -

IATA: -

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR/RID: non

IMDG Marine pollutant: no

IATA: no

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

SECTION 15: Informations réglementaires

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 453/2010

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation

Rouge Congo - N° CAS: 573-58-0

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). Carcinogène (article 57a)

Rouge Congo - N° CAS: 573-58-0

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII).

Cancérogènes: catégorie 1B. Réservé aux utilisateurs professionnels.

Voir l'annexe XVII du règlement (CE) n°1907/2006 pour Conditions de restriction.

Rouge Congo - N° CAS: 573-58-0
Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

Rouge Congo - N° CAS: 573-58-0
Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux. Produit chimique répondant aux critères requis pour être soumis à la notification PIC.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H350 Peut provoquer le cancer.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

Information supplémentaire

Les informations ci-dessus ont été préparées sur la base des renseignements disponibles les plus sûrs. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. La société Sordalab ne pourra être tenue responsable des dommages résultant de l'utilisation ou de tout contact avec le produit susmentionné.